



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Signature d'une convention de partenariat
entre le Rectorat de Nantes
et la Fondation du Crédit Mutuel pour la Lecture
et le Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre-Ouest.**

Mercredi 5 octobre 2011

DOSSIER DE PRESSE



Contacts Presse

Rectorat de Nantes :

Laurence Veteau – Tél : 02 40 37 33 13 – Mél : laurence.veteau@ac-nantes.fr

Guy Chabior – Tél : 02 40 37 33 32 – Mél : guy.chabior@ac-nantes.fr

Crédit Mutuel : Patrice Merhand – Tél : 02 40 68 22 34 – Mél : patrice.merhand@creditmutuel.fr



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Le Rectorat de Nantes et le Crédit Mutuel s'engagent dans l'opération « Lire la ville, les bourgs et les villages »

L'opération mise en œuvre en Loire-Atlantique sous l'appellation Lire la ville, les bourgs et les villages est initiée et soutenue par la Fondation du Crédit Mutuel depuis 1992 et elle associe de nombreux partenaires :

le Rectorat de l'Académie de Nantes et l'Inspection académique de Loire-Atlantique,
la Direction diocésaine de l'enseignement catholique de Loire-Atlantique,
la Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire,
le Conseil général de Loire-Atlantique,
la Bibliothèque départementale de prêt de Loire-Atlantique,
le Conseil pour l'aménagement, l'urbanisme et l'environnement de Loire-Atlantique,
le Centre départemental de documentation pédagogique de Loire-Atlantique.

Cette opération vise trois objectifs :

- Découvrir son environnement et son patrimoine de proximité ;
- Éduquer à la citoyenneté ;
- Développer la créativité des élèves par l'écriture de textes, la photographie, la fabrication de maquettes, la réalisation de films d'animation.

Pour une première année scolaire de mise en œuvre dans le département de Loire-Atlantique, un appel à projets a été adressé aux écoles et aux collèges d'Ancenis, Saint-Mars-la-Jaille, Châteaubriant, Nozay, Derval, Nort-sur-Erdre et Riaillé. Au total, treize projets de classe centrés sur la relation des élèves au territoire seront mis en œuvre dans des écoles et collèges de ces territoires.

Les projets qui ont été élaborés par les équipes enseignantes et leurs partenaires avant d'être validés sont :

- en cohérence avec les objectifs généraux de l'opération ;
- en adéquation avec les programmes d'enseignement et le socle commun de connaissances et de compétences (maîtrise de la langue française, maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, culture humaniste.)

Ces projets pédagogiques et éducatifs seront sensiblement enrichis par les interventions de partenaires qualifiés : bibliothèques communales ou intercommunales, services techniques des communes, associations patrimoniales, urbanistes, architectes, graphistes, écrivains, photographes, dessinateurs....

Enfin, la continuité éducative entre le premier et le second degré sera renforcée à la faveur de cette opération développée à l'échelle du territoire.

Une journée de formation programmée le 19 octobre prochain regroupera des enseignants du premier degré. Au cours du troisième trimestre de l'année scolaire, une manifestation assurera la valorisation des productions des élèves.

Contacts Presse

Crédit Mutuel Loire-Atlantique

Patrice Merhand – Tél : 02 40 68 22 34 – Mél : patrice.merhand@creditmutuel.fr

Rectorat de Nantes

Laurence Veteau – Tél : 02 40 37 33 13 – Mél : laurence.veteau@ac-nantes.fr

Guy Chabior – Tél : 02 40 37 33 32 – Mél : guy.chabior@ac-nantes.fr

Fondation du Crédit Mutuel pour la Lecture
sous l'égide de la Fondation de France



Lire, savoir lire, aimer lire



Créée fin 1992, aujourd'hui l'un des piliers majeurs de la Fondation du Crédit Mutuel, la Fondation pour la Lecture répond à un double objectif de responsabilité culturelle et sociale. Elle s'articule autour de trois grands axes.

Les trois axes de la Fondation

■ Lire la ville

offre à un grand nombre d'élèves de porter un regard nouveau sur leur environnement et de se sensibiliser à la citoyenneté, propose aux lycéens une nouvelle lecture du théâtre grâce à des ateliers de travail autour d'auteurs dramatiques.

■ Prévenir l'illettrisme

soutient la réinsertion sociale via l'apprentissage des savoirs de base (lire, écrire, compter) et tisse un réseau national de prévention de l'illettrisme à destination des enfants et de leur famille.

■ La voix des lettres

visé à soutenir des initiatives originales dans le domaine des belles lettres et de la poésie en se tournant surtout vers des expériences impliquant les enfants et les jeunes tout au long de l'année scolaire.

Une éthique mutualiste

Chaque projet est conduit en synergie avec les Fédérations régionales du Crédit Mutuel et validé par le Comité. Un correspondant régional, salarié du groupe, relaie les actions sur le terrain et veille à la bonne mise en œuvre des projets. Ce mode de fonctionnement doublé du financement accordé, donne force et crédibilité aux actions soutenues et permet de les valoriser. Il joue ainsi un rôle d'effet de levier auprès d'autres financeurs.

Des critères précis

La Fondation privilégie les actions de terrain qui s'inscrivent dans la durée et notamment celles menées en direction de l'enfance et de la jeunesse. Elle reste attentive à toute initiative novatrice et exemplaire développée à l'échelle nationale, régionale ou locale.

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

Déléguée générale : Marie-Lorraine Kerr

Siège administratif :

88/90 rue Cardinet - 75017 Paris - Tél. : 01 44 01 11 61 - Fax : 01 49 74 27 19
fondation.lecture@creditmutuel3d.com • www.fondation-lecture.creditmutuel.com



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Convention cadre

entre :

la Fondation du Crédit Mutuel pour la Lecture

88-90, rue Cardinet
BP 72616
75017 Paris

Représenté par Madame Marie-Lorraine KERR,
Déléguée générale

d'une part,

le Crédit Mutuel Loire-Atlantique

Centre-Ouest 46 rue du Port Boyer
BP 92636
44326 Nantes Cedex 3

Représenté par Monsieur Alain TETEDOIE,
Président,

d'une part,

ci-après désignés le "groupe Crédit Mutuel"

et

le Rectorat de l'académie de Nantes,

BP 72616
44326 Nantes Cedex 3

Représenté par Monsieur Gérard CHAIX,
Recteur de l'Académie de Nantes

d'une part,

ci-après désigné "le rectorat"

Article 1 : Définition et objectifs

Le rectorat de l'académie de Nantes et le groupe Crédit Mutuel s'associent afin de mettre en œuvre le programme "Lire la ville", rebaptisé sur l'Académie de Nantes "Lire la ville, les bourgs et les villages".

"Lire la ville" est un programme pédagogique de lecture et d'écriture, au sens large, proposé par la Fondation du Crédit Mutuel pour la Lecture aux enfants et adolescents. Les élèves sont invités à lire, observer, découvrir et comprendre certains signes de leur environnement proche, de l'espace rural à l'espace construit, du paysage, de l'urbanisme. Les élèves des établissements participants réalisent une production, à partir de leurs investigations, selon le thème et le mode d'expression choisis par leur(s) enseignant(s) et en concertation avec des intervenants extérieurs (architectes, écrivains, photographes...).

Les services académiques de l'Éducation nationale mettent en œuvre l'orientation du projet académique selon laquelle l'éducation artistique et culturelle doit être accessible à tous les élèves. Dans ce cadre, les collaborations entre le monde de l'école et celui de la culture sont recherchées. Les partenariats sont développés afin de multiplier l'appropriation par les élèves et les équipes éducatives de leur environnement culturel.

Article 2 : Public concerné et mise en œuvre

Pour la première année de sa mise en œuvre (2011-2012) dans l'Académie de Nantes, le programme "Lire la ville, les bourgs et les villages" est destiné aux élèves des écoles et des collèges publics et privés du bassin Ancenis-Blain-Châteaubriant.

Un avenant annuel, conjointement défini par les partenaires, fixe les publics scolaires, les secteurs géographiques et/ou les types d'établissements concernés.

Une commission académique, composée de l'ensemble des partenaires de ce programme, détermine les projets qui sont financés et qui ont été proposés par des écoles, des collèges et/ou des lycées publics et privés dans le cadre d'un appel d'offre académique.

Cette commission académique paritaire dresse des relevés de conclusion pour chaque projet présenté par les établissements concernés dans le cadre de cet appel d'offre. Les relevés de conclusion portent mention d'une part des sommes allouées par le groupe Crédit Mutuel pour la lecture et les autres partenaires de l'opération et d'autre part les moyens attribués par le rectorat et les inspections académiques aux établissements publics ainsi que les moyens attribués par la DDEC aux établissements privés.

Article 3 : Financement

Subventions de fonctionnement :

Le groupe Crédit Mutuel finance ce projet à hauteur de 15000 euros maximum.

Le montant définitif est fixé au prorata du nombre de dossiers retenus par la commission académique, avec une aide plafonnée à 50 % du budget global pour le groupe Crédit Mutuel et dans la limite de 700 euros maximum par projet pédagogique de classe et de 1500 euros pour un établissement scolaire.

L'autre moitié des financements est assurée par les partenaires du projet (rectorat, inspections académiques, DDEC, DRAC, Collectivités territoriales et locales, CDDP et autres) selon des modalités définies chaque année en fonction d'une part du nombre, de la nature et de la durée des projets et d'autre part du statut des établissements concernés, du nombre d'enseignements et d'élèves impliqués.

Modalités de gestion :

Les signataires ainsi que la DDEC et le CRDP conviennent conjointement que ce dernier assurera la gestion comptable de la contribution du groupe Crédit Mutuel au financement des projets qui auront été validés par la commission académique et ce pour la durée de la convention. L'avenant annuel précisera le volume et les modalités de ce financement des projets ainsi que le montant du défraiement des frais de gestion supportés par le CRDP.

Article 4 : Identification des partenaires

Les supports de communication (site internet, journaux internes, courriers...) concernant l'action citée en référence porteront :

Le logo de la Fondation du Crédit Mutuel pour la Lecture et la mention "avec le soutien de la Fondation du Crédit Mutuel pour la Lecture".

Le logo de l'Académie de Nantes.

La participation du Crédit Mutuel Loire-Atlantique, Centre-Ouest sera mentionnée par des affichettes dans les locaux des expositions et/ou spectacles organisés dans le cadre de l'opération, et sur tous les supports autres que pédagogiques.

Le groupe Crédit Mutuel sera associé au suivi du dossier, à toutes les opérations de relations presse organisées dans le cadre de "Lire la ville, les bourgs et les villages" dans l'Académie de Nantes.

Article 5 : Durée de la convention et contrôle

Cette convention prend effet à partir du 11 octobre 2011 et se termine en juin 2012 pour ce qui est du financement des projets. Elle est reconductible tacitement, après étude et analyse des documents de synthèse élaborés par le rectorat.

À la demande du groupe Crédit Mutuel, le CRDP, l'organisme mandaté par le Rectorat, communique un exemplaire justificatif des documents sur support papier, concernant l'opération citée en référence, pour accord avant édition et/ou diffusion.

Le non-respect par l'un des signataires des engagements de cette convention entraînerait le retrait du signataire ainsi lésé.

Fait à Nantes le 11 octobre 2011 en 3 exemplaires

Le Recteur de l'Académie de Nantes

Le Président de la Fédération
du Crédit Mutuel, Loire-Atlantique,
Centre-Ouest

Gérald CHAIX

Alain TETEDOIE

La Déléguée générale
de la Fondation du Crédit mutuel,
pour la lecture

Marie-Lorraine KERR